

APOLOGIE CVRIEVSE

POVR LES IVSTES PROCEDVRES
DV PARLEMENT
DE PARIS

Jusques au iour de la Conference.

Et pour servir de supplément aux Motifs veritables.



A PARIS;
Chez CARDIN BESONGNE, rue
d'Escoffe, près S. Hilaire,

M. DC. XLIX.
AVEC PERMISSION.

Acc. 88-659 (59)



APOLOGIE CVRIEVSE

POVR LES IVSTES PROCEDVRES

du Parlement de Paris,

Jusques au iour de la Conference.

Et pour servir de supplément aux Motifs veritables.

L'EXPERIENCE nous apprend qu'il n'y a presque point de domination legitime de peu d'étenduë qui n'ait quelque forme de conseil, où le Prince fait proposer les plus importantes affaires qu'il veut estre resoluës; Et pour en parler comme il faut, il est besoin d'examiner s'il est expedient que le Prince, outre ses Ministres particuliers & Officiers ordinaires, ait quelques Minnistres plus specieux avec lesquels il communique plus particulièrement de ses plus grandes affaires.

Il y en a qui soustiennent que les conseils particuliers approchent plus de la domination violente, laquelle estant odieuse & suspecte à tous en se communiquant à tout le monde, que de l'administration legitime, laquelle n'ayant point de suiet de se deffier de ceux qui luy sont asseruis & à qui elle commande selon les loix, se communique plus librement: mesmes en affaires generales & ausquelles tout l'Estat est interessé.

Là dessus on dira, que nos Roys ont estably & entretenu des Compagnies celebres composées de personnes les plus sensées & plus qualifiées d'entre leurs Suiets, qu'ils ont appellez Senats ou Parlemens, qui estoient proprement dans les premieres races de la Maison de France. Les Conseils d'Estat, sans lesquels les Roys ne resoudoient d'aucunes affaires, concernant l'interest de la paix ou de la guerre, aussi estans presque toujours près leur personnes, on les appelloit du nom de Parle-

4
ment ambulatorie, qui a duré iusques à ce qu'il ait esté fait sédentaire en la ville de Paris, capitale du Royaume, afin de rendre au public la mesme iustice que le Conseil du Roy leur distribuoit, sans pour cè estre priuez de la cognoissance des grandes affaires de l'Etat, qui ne se resoudeient que par leur Conseil.

L'on sçait qu'outre ces legitimes Conseillers d'Etat qui composoient cét Auguste Senat, il y a eu des vsurpateurs qui se sont laissez aller à la violence, & ont ruiné toutes ces illustres Compagnies, ou du moins les ont tellement affoiblies qu'elles estoient demeurées presque inutiles.

C'est ce que firent les trente Tyrans d'Athenes, & les dix de Rome, après s'estre saisis de l'Etat, & l'auoir changé en vne Olygarchie tres-insolente, & auparauant ces derniers, Tarquin le Superbe, après auoir changé le gouvernement legitime de ses predecesseurs en vne domination tyrannique & insupportable.

D'auantage, il est plus aisé de calomnier les actions d'un Prince qui conduit ses affaires par le conseil & ministere de peu de gens & de quelques Officiers particuliers; que celuy qui est gouverné par les auis & resolutions d'un Conseil celebre, approuué & composé des plus grands, des plus sages & experimentez de son Etat.

On adionste à cela, que les affaires estant entre les mains de peu de personnes, il sera plus facile à vn Prince Estranger ou à vn autre, qui aura des desseins contre l'Etat, de le trauerfer, que si elles estoient entre les mains d'une Compagnie de Conseillers composez de gens de bien; estant beaucoup plus aisé de pratiquer & corrompre vn petit nombre d'hommes que tout vn grand Corps.

Outre cela, il est difficile de faire choix particulier de quelques vns pour leur confier ce que le Prince estime de plus grand poids, sans en mécontenter infinis autres; & en ce faisant ietter des semences de troubles, & quelquefois de soufleuement. Car ce Conseil estroit ne peut estre composé que de peu de personnes, c'est à dire du Prince, ou de quatre ou cinq Ministres; car s'il y en a vn plus grand nombre, ce ne sera plus vn Conseil estroit.

Or

Or dans vn grand Estat, tel qu'est celuy de la France, il y a plusieurs Grands & encores de grandes Compagnies restablies de longue main; & qui par leur establissement ont part en l'administration des grandes affaires: Que si on reduit & restraint le manierement de telles affaires principales à peu de personnes, on mécontentera tout ce grand Corps de l'Estat, & exposera-t'on le Conseil estroit à l'enuie de toute cette Compagnie; d'où peuuent naistre infinis inconueniens. Car ceux qui sont dans les affaires, se veulent maintenir en dépit de tous ceux qui le trouuent mauuais, pour cet effet ils cabalent ensemble, & au lieu de penser aux affaires de leur maistre & du public, ils tournent toutes leurs pensées à ce qu'ils croient pouuoir seruir à leur conseruation, s'imaginant que tout le monde leur est ennemy: Ils commencent aussi de leur part à hayr tout le monde, notamment ceux qu'ils sçauent leur nuire, & delà ils passent souuent à l'insolence & à la cruauté.

Que si le petit nombre des Ministres fait naistre ces inconueniens, il y a apparence que tant plus on le reduira, tant plus on se ressentira des incommoditez. Et partant si le Prince a quelque Ministre special, qui ait plus de part aux affaires & dans la confiance que les autres, il y a lieu de croire que les inconueniens naistront beaucoup plustost & beaucoup plus grands. Car il ne faut pas douter que les autres Ministres ne conçoient de la ialousie à l'endroit du premier, & que delà ils n'entrent bien-tost en mauuais ménage, ce qui ne se peut faire sans que les affaires du Prince en recoiuent du dommage.

Cela est veu en France depuis la mort du deffunt Roy **LOUIS LE IUSTE**, que Dieu absolue: Vn estrangier Sicilien Espagnolisé, ignorant aux grandes affaires, ayant esté tiré d'Italie & introduit dans le Conseil du Roy & de nostre Estat, par la bonté de la Reyne Regente, & par la tolerance de nos Princes abusant de leur bõ naturel, s'est rendu si absolu, qu'il a entierement disposé, tant des personnes sacrées de leurs Maiestez, que des Grands du Royaume, que luy seul a esté administrateur des affaires de la guerre, des Finances & de toute la France, & n'a si tost esté fait Ministre d'Estat, qu'il a fait prendre le Duc de Beaufort, l'enfermer au bois de Vincennes, chasser le Duc de Vandosmé son pere hors de France, éloigner

la femme & ses enfans hors la Cour, banny les Princesses, donné des gardes aux autres qui estant nées Princesses du Sang ne pouuoient souffrir vn estrangier regner seul dans les Conseils, & changé celles qui estoient admises au gouvernement de la personne du Roy, & pour en disposer luy seul s'en fait. dōner la Sur-Intendance du gouvernement, afin d'auoir suiet de loger dans la maison du Roy, luy donnant pour ses Gouverneurs personnes faites de sa main, ce qui ne se lit point, auoir esté fait par aucun Ministre tant absolu ait-il esté.

L'ambition & l'insatiable conuoitise d'vn tel homme a passé iusqu'à vn tel excez, que par la profusion qu'il a faite des Finances du Roy, il a ruiné toute la France, enrichy des Italiens, & fait passer les monts à l'or & l'argent qu'il a tiré par tant de vexations, imposts, surcharges, monopoles & autres oppressiōs, n'y ayant sorte de parties qu'il n'ait accepté pour tirer le dernier teston du Royaume, en sorte qu'il a rendu la France sans commerce, les villes desolées, le plat pays exposé aux vols, aux larcins & aux cōcussions des Partisans, les Marchands sans trafic, les armées ruinées faute d'argent & de secours : & les ennemis fortifiez de nostre misere, dont luy seul a profité.

Et pour cōble d'insolēce il s'est voulu prēdre aux Cours Souueraines, lors qu'il en a rendu semestres, pour y auoir des creatures à sa deuotion, les ayans cōme interdits, il a voulu retrancher les gages des Officiers, rendre la Noblesse roturiere & sujette aux tailles, casser les priuileges des propres domestiques de la maison du Roy, oster la plus seure garde de sa Majesté, en cassant cette genereuse & fidelle compagnie de ses Mousquetaires à cheual, pour en mettre d'autres à sa volonté : compagnie qui auoit esté choisie & establie par le defunct Roy, pour estre la plus seure de sa personne, & remplir la Cour Royale d'Officiers Italiens, & les places mēsmes des Officiers des armées & de la guerre, & renforcer la garde de sa personne de cent Caualliers, & Fuzeliens, dont il affoiblissoit celles qui estoient necessaires, fait perir les Regimens & Compagnies, tant de cheual que de pied, dans les armées estrangeres, faute d'argent & de viures.

Ce qu'ayant sceu le Parlement de Paris, que le mal alloit croissant & deuenoit irremediable, si de bonne heure on n'y

apportoit le secours necessaire, vint en son adionction les autres Compagnies Souueraines de Paris, comme la Cour des Aydes, la Chambre des Compres, le Grand Conseil, les Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy, les Tresoriers Generaux & autres Corps, qui par deputation & assemblée traouillent & commencent à remedier aux abus par les voyes les plus douces, sages & moderées possibles, comme par Remonstrances tres-humbles à la Reyne, aux Princes du Sang, pour leur faire entendre les maux que les desordres faisoient naistre dans le Royaume, receut les offres des autres Cours Souueraines de France, de seconder ses bonnes & iustes intentions, & de demeurer constans dans ses deliberations, qu'ils suiuroient & feroient obseruer par toutes les Prouinces pour le bien & seruice du Roy, soulagement du peuple & conseruation de l'Estat; neantmoins leurs procedures equitables ont esté mal' interpretées par ceux qui veulent continuer à viure dans le desordre & s'enrichir de la ruine & de la misere du peuple, & se sont seruis du nom & de l'autorité du Roy, pour faire proscrire & éloigner aucuns desdites Cours Souueraines, & au milieu des actions de graces faites à Paris pour la victoire signalée obtenüe contre les Espagnols prez de Lens, faire prisonniers Messieurs de Blansmenil President, & de Brousselles Conseiller au Parlemēt, l'un conduit au Bois de Vincennes, l'autre pourmené en diuers lieux, & autres qui eussent esté traitez de mesme, s'ils n'eussent esté aduertis de la conspiration. L'Arrest de ces Messieurs fut cause du soustieurement de la populace de Paris, qui alloit mettre cette grande ville en grand desordre, si la Bourgeoisie n'eut retenu la sedition par la prise des armes, cantonnemens & barricades par toutes les ruës, & corps de garde establis dans tous les quartiers, tous neantmoins resolu de ne quitter les armes, iusques à ce que ces deux Messieurs fussent remis en liberté & ramenez à Paris avec des allegresses tres-grâdes de tout le peuple, à quoy faire se virent contraints le Cardinal Mazarin & les autres autheurs des mauuais conseils qui auoient mesprisé le Parlement, appellé cette Royale Compagnie seditieuse & refractaire aux volontez & commandemens du Roy.

Le trouble de Paris ne le fit point mettre à la raison, car peu de iours apres ils enleuerent le Roy & Monsieur le Duc d'An-

jou son frere , quil mena à Ruel, & de là à Saint Germain en
 Laye, où l'on trouailla à quelque accômodement entre les Mi-
 nistres & le Parlement, se tindrent plusieurs assemblées au Pa-
 lais pour la descharge du peuple & l'abolition des Intendás de
 la Iustice aux Prouinces & des autres Officiers Maltotiers, vrais
 sangsuës du pauvre peuple, le tout par Declarations du Roy ve-
 rifiées en son Parlement de Parjs, qui ne furent ni executées, ni
 entretenuës, au contraire elles furent suiuiés de cóntrauentiõs
 manifestes au grand regret du Parlement, ce qui se continua a-
 pres le retour du Roy à Paris, & apres la S. Martin l'on-trauail-
 la à remedier à ces contrauentions & aux Assemblées tenuës
 en Parlement, en plusieurs desquelles Monsieur le Duc d'Or-
 leans se trouua: ce qui laissa de bonnes deliberations sans exe-
 cution, leurs bonnes intentions estant tousiours trauerfées par
 le Conseil: Ledit Cardinal Mazarin secondé par autres Mini-
 stres, continuans en leurs mauuais desseins de subsister & de se
 maintenir sur les ruines du peuple, & sur tout de la ville de Pa-
 ris, qui se deffioit tousiours de ce qu'il luy arriua, se resolut
 d'enleuer vne autre fois le Roy, sur les deux heures de nuit de la
 Feste des Roys, & l'emmena à S. Germain, où il fut suiuy de la
 Reyne, des Princes du Sang, de quelques Marefchaux & Offi-
 ciers, qui auoient assisté en ces pernicieux Conseils.

Le Parlement voyant que le masque estoit leué, & que Ma-
 zarin auoit fait venir les Troupes du Roy qui estoient en
 Flandres & d'ailleurs, & misés enuiron de Paris, pour reduire
 par la prise des Passages & des Viures ce grand peuple à la fa-
 mine, afin qu'en suite cette vrgente necessité deuenant extré-
 me se changeast en des tumultes, carnages, voleries, meurtres
 & incendies, par ceux ausquels le pain eust manqué Ce qui
 donna sujet au Parlement de donner Arrest contre Mazarin,
 le declarant criminel de leze-Majesté, à luy enjoint de sortir de
 la Cour dans 24. heures, & du Royaume dans huitaine; en
 suite dequoy il prit la defense de l'Estat & gouvernement des
 affaires en main pour remedier aux inconueniens qui pouiroiét
 arriuer de là, non seulement dans Paris, mais par toute la Fran-
 ce. Et afin d'empescher le cours d'une si pernicieuse entrepri-
 se de ruyner Paris & tout le Royaume, resolut de prendre les
 armes, d'élire des Generaux, des Capitaines & Officiers, & de
 faire

faire contribuer eux-mêmes & tout le Corps tant pour la subsistance des gens de guerre, que pour auoir le pouuoir de faire venir les viures à Paris.

De là chacun peut iuger de l'imprudence de ce premier Ministre & de ceux qui prennent interest en l'exécution de ses mauuais desseins, d'auoir voulu ruiner cet Auguste Senat, le tenir pour seditieux & de s'entēdre avec les Ennemis de cet Etat. Luy qui est tres-interessé & porté à soutenir les Loix fondamentales du Royaume, à faire valoir l'authorité du Roy, & à châtier ceux, qui comme criminels de leze-Majesté y auroient la moindre intelligence avec nos Ennemis, comme il a assez fait paroistre en la punition de mort d'un Connestable de France, d'un Sur-intendant des Finances, des Mairargues, des Lihostes & autres Officiers de la Couronne qui auoient coniuéré avec l'étranger la ruyne de l'Estat.

Mauuais Conseil de vouloir faire perir les plus courageux & fideles Officiers de cet illustre Parlement, pour s'estre avec toute sorte d'integrité portez à la deffense de la Iustice, au seruice du Roy & au soulagement du public, & prescrit ainsi qu'ils les auoient aduertis d'une telle coniuératiō: veu que l'Histoire sçait les grands biens qu'il a faits à l'accroissement de cet Estat & splendeur de cette Couronne.

Que c'est le Parlement de Paris qui a fait perdre à l'Anglois la Souueraineté qu'il pretendoit auoir de la Guyenne, en le condamnant de pur crime de felonie.

Qui a maintenu la Loy Salique contre l'imprudente Declaration du Roy Charles VI. qui adiugeoit la Couronne de France aux Anglois.

Qui a déclaré nulle la cession que le Roy François premier fit à l'Empereur Charles V. qui le tenoit prisonnier à Madrit, de la Duché de Bourgogne, aux droits de la maison d'Orleans sur le Duché de Milan & au Royaume de Naples & de Sicile, & rompu, les choses illicites à quoy il s'estoit obligé pour sa deliurance.

C'est le Parlement de Paris qui a retēny la Duché de Bar au Roy sur le Duc Charles de Lorraine à faute de foy & hōmage.

Qui a resisté aux Papes ennemis de la France, comme à Iules III. qui approuua l'vsurpation de la Couronne de Nauarre faite

par Ferdinand Roy de Castille sur nos Roys.

Qui a chastié les Legats du sainct Siege qui venoient fulminer des Interdits contre la France, comme celuy du Pape Boniface sous le regne du Roy Philippes le Bel.

C'est le Parlement de Paris qui a puïssamment deffendu les droïts de l'Eglise Gallicane contre aucuns du Concile de Trente qui les vouloient supprimer.

Sous le regne du Roy Henry le Grand & dans le temps de la Ligue, le Roy d'Espagne fit proposer le mariage de l'Infante Elizabeth sa fille avec vn Prince de la Maison de Lorraine, à condition que ce Prince seroit reconnu Roy de France. Le Parlement de Paris se roïdit courageusement contre cette proposition, & par vn Arrest solennel la rejeta, avec deffense à qui que ce soit d'y entendre, comme tendante à ôster la Couronne au vray heritier d'icelle & s'emparer ainsi du Royaume.

Après tant de preuues signalées de la fidelité du Parlement de Paris, & de leurs iustes procedures pour la conseruation des droïts de cette Couronne, & chastimens exemplaires faits en execution de leurs Arrests contre les traistres à l'Estat, & qui auoient intelligence avec les Ennemis de la France, & tramé dans leurs conspirations. qui sera si osé de mettre en auant, comme on a fait, de publier que dans cete Illustre Compagnie il y en auoit qui connoïent avec les Espagnols & autres Ennemis de l'Estat, & que pour ce sujet on auoit enleué le Roy hors de Paris pour le mettre en plus grande seureté. Imposture manifeste qui se ruyne d'elle-mesme, & est condamnée par l'Histoire de France qui a si dignement escrit de l'integrité inuiolable de cet Auguste Senat, que cela ferme la bouche à ses Ennemis mesmes & conuainque les médifans d'imposture.

Il est bien plus à craindre de confier les grandes affaires d'vn puïssant Estat à vn Estranger ignorant aux maximes, aux Loix, aux Coustumes & aux mœurs des peuples naturels: car outre la hayne qu'il s'acquiert il doit estre tousiours suspect, non sans raison, qu'en gouuernant les affaires plus importantes, & cognoissant les forces ou la foiblesse & les mâquemens de l'Estat, il ne les fasse cognoistre aux Princes desquels il estoit vassal, qui estans ou deuenans Ennemys en tirent profit & prennent

leur auantage pour le troubler y jettant la guerre.

Secondement, la plupart de tels Ministres estrangers estans ainsi éleuez dans le gouvernement d'un Estat, ne pensent qu'à establir leur fortune, ou à s'enrichir d'or & de biens, afin que s'il arrive quelque disgrâce, mécontentement, ou changement, ils ayent moyen de se retirer & mettre a couuert, ce qui va à la ruyne d'un Royaume & de son peuple.

En troisiemes lieu, tels Estrangers ainsi éleuez & protégés deuiennent ambitieux, superbes & insolens, ce qui cause bien souuent de grands troubles, procedans de la ialousie que les Princes, les Grands & les Peuples leur portent, & qui se conuertissent en de grandes guerres ciuiles, comme nous auons maintefois veu en France.

Finalement la France, les Princes & les grands Corps de Noblesse & de Police, feront croire aux Nations voisines, ou qu'ils manquent de courage de souffrir vn Ministre Estranger auoir la meilleure part en la conduite des affaires, qui enuoye les Princes du Sang & les grands Capitaines à la guerre au peril de leur vie, pour disposer seul & sans contredit du Gouvernement, ou que nous sommes lasches & stupides, estimans qu'il n'y a point d'hommes en France qui soient suffisans, capables & experimentez pour manier les affaires tant de la Paix que de la Guerre, & que la France se voye reduite à cette honte, pour ne dire malheur, de faire venir vn Estranger, pour disposer non seulement des affaires, mais des Finances; & de toute la substance du peuple, dont la meilleure partie est tournée à son profit particulier sans esperance de rien repeter de tout ce qu'il a pris & enuoyé hors le Royaume, au sceu & à la cognoissance d'un chacun sans oser s'en plaindre? ô honte! ô lascheté prodigieuse! iusques à ce que l'insolence a monté iusques à tel excès, que le Parlement de Paris pour aller au deuant d'une reuolte generale, s'est veu comme obligé d'en prendre cognoissance, & de proceder contre de tels Ministres, qui abusans de la bonté & trop grande confiance de leurs Majestez, ont avec vne maudite pepiniere de Partisans & voleurs espuisé presque toute la substance du pauvre peuple, & l'eussent priué de la vie mesme si on ne leur eust tendu la main pour les soulager. Et afin de finir comme i'ay commencé, il faut remarquer qu'il y a certaines

faisons & rencontres d'affaires esquelles il est du tout necessaire au Prince de confier vne partie de ses plus hautes & importantes affaires à peu de gens, comme pour exemple, en vn pais nouvellement conquis, ou qui ne fait que sortir de trouble: que les fonctions & coniurations internes auoient excitées, & ausquelles aucun des principaux membres de l'Estat auoient trempé, il est certain que le Prince a subiet tres-iuste de ne point commettre le maniement de ses affaires plus secretes à toutes sortes de personnes, & n'est point tenu de suiure estroitement toutes les formes que l'on auoit gardées auparauant, encores qu'il conserue la face de l'Estat, au reste & entretienne les Corps & les Compagnies qui ont esté establies d'ancienneté.

C'est ce que fit Auguste apres les guerres Ciuiles, tenant pres de soy Agrippe & Mecenas, à qui il faisoit part de ses affaires plus particulieres concernant sa personne ou son Estat: en deliberoit avec eux, & quelquefois avec d'autres, & neantmoins avec cette prudence & circonspection, qu'au mesme temps non seulement il conseruoit le lustre du Senat, mais mesme il adioustoit à sa splendeur, les deschargeans de ceux que le desordre des guerres ciuiles y auoit jetté contre l'honneur de ce grand Corps.

Que si cela s'obseruoit en France le Roy en seroit beaucoup mieux seruy, l'Estat mieux policé & conserué, la iustice maintenüe en son integrité, le peuple deschargé & soulagé, & le Royaume puissant pour s'opposer à toutes entreprisedes ennemies & estrangeres, au lieu qu'il se void à present à la veille d'en estre la proye, si le Parlement par sa preuoyance iudicieuse ny apporte les remedes, que toute la France espere de luy.

Qui voudroit s'arrester à lire l'Histoire de France & celle de nos voisins, scauroit que le trop grand pouuoir que les Souuerains ont donné à leurs Ministres particuliers à cause des grandes guerres & grandes ruynes & dommages en leurs Estats, & puis qu'il est icy question d'un Cardinal Ministre tel qu'est Iules Mazarin.

Sous le regne du Roy Louys onzième estoit le Cardinal Baluc & qui de cousturier auoit esté fait Thresorier

par le Roy, & de Threforier Euefque, & depuis auoit obtenu le Chappeau de Cardinal du Pape Paul deuxiefme, lequel il luy auoit accordé, partie à la priere du Roy, & partie pour le gagner & l'empescher qu'il ne luy fit de mauuais offices enuers le Roy son Maiftre, comme auparauant il auoit fait) defcouuert auoir intelligence avec les ennemis du Roy. Lequel à cause de ce, le fit mettre en prifon en la Tour de Loches, où il fut douze ans. & n'en fortit qu'à la priere du Pape Sixte IV.

Le Cardinal du Prat, pour semblables menées du temps du Roy François I. décheut auffi de faueur & courut pareille fortune, n'ayât esté relafché de prifon que fur la crainte que le Roy auoit, que le Pape s'offençast; il y mourut d'vne retention d'vrine, de laquelle il fit croire à tous les Medecins qu'il estoit malade beuant son vrine, fans que personne en peuft rien decouuir.

Le Cardinal d'Amboife estoit d'vne extraction tres-illustre & d'vn genereux courage; Et neantmoins és negociations d'Italie & particulièrement de Rome, sa qualité & ses intereffs, luy firent faire de grandes fautes, & tres preiudiciables aux affaires du Roy Louys XI. son bon Maiftre.

En Angleterre, s'il y eut iamais homme gratifié par son Maiftre, & comble de biens & d'honneurs, ce fut le Cardinal d'York: Il estoit de fort vile & basse extraction, & n'auoit aucun merite, finon qu'il estoit broüillon & remüât. Le Roy d'Angleterre Henry VIII. du nom (qui s'est autant trauersé soy. mefme) qu'aucun autre Prince creut que c'estoit vn homme tel qu'il luy falloit pour la conduite de ses plus secretes & importantes affaires, Il auoit esté introduit à la Cour par l'Euefque de Vvinceftre, & estoit vn de ses Aumosniers: se voulant seruir de luy en de plus grandes. Il luy donna l'Euefché de Lincolne, & en fuitte l'Euefché d'York: Il le fit auffi Chancelier d'Angleterre, & luy fit donner vn Chappeau de Cardinal, & la Commission de Legat du S. Siege au Royaume. Si quelque chose venoit à vacquer c'estoit pour luy, ou pour les fiens: Tous les Euefchez, toutes les bonnes & opulentes Abbayes: Tous les meilleurs benefices, rien ne luy eschappoit. Le Roy luy faisoit rendre autant d'honneur qu'à sa propre personne. Il le faisoit feoir à sa table, il vouloit que ses armes fussent en mefme lieu que les siennes: bref il le traitoit comme son Compagnon. Tout ce bon ou plustost

cét excéssiuement bon traitement, & tel qu'on n'y pouuoit rien adiouster, peut-il assouuir cet homme auare & ambitieux, & l'empecher d'auoir l'œil ailleurs? Rien de cela, mais tout le contraire.

Nous auons veu cela en la personne de Iules Mazarin, depuis qu'il a esté appellé en France, par le feu Cardinal de Richelieu, extrait de vil & bas lieu. Lequel par la bonté de la Reyne Regente, dont il a si fort abusé, ne s'est pas si tost veu eleué à la dignité de Ministre d'Estat, qu'il a voulu disposer absolument: Non seulement des plus grandes affaires, mais encores de celle de la Guerre, & des Finances, ayant rencontré ce qu'il desiroit sçauoir des hommes accoustuméz à voler & ruiner le peuple, & profiter, non seulement des deniers du Roy, mais de toute la France, sous pretexte de faire subsister la guerre, & entretenir les armées, pour plus librement assouuir leur auarice, avec lesquels il a tellement espuisé toute la substance des peuples que l'on ne void par les Villes, & les Prouinces que misere, desolation, & ruyne, plus grandes que si la guerre eust esté allumée au milieu, & aux quatres coins du Royaume.

Mais son ambition a bien passé plus auant: car ne se contentant point du gouuernement absolu de tout l'Estat; d'estre logé près le Palais Royal, afin que la mesme Garde de sa Majesté, fut celle de son Palais, & d'auoir vne porte au derriere du Jardin, pour passer à toutes heures; & à couuert de sa maison en celle du Roy, il voulut estre logé dans le mesme Palais Royal, pretextant cette sienne ambition excessiue, de la charge qu'il se fit donner par la Reyne de Surintendant gouuerneur de la personne du Roy, pour auoir moyen de disposer absolument des volontez de leurs Maiestez, comme il fait: Et qui conferre, & oste toutes les charges de la guerre, & de l'Estat, ainsi qu'il luy plaist, pour y substituer des Italiens, & des personnés qui caballent avec luy: & pour ce qui concerne les dignitez, & les benefices Ecclesiastiques de la France, il les distribuë à ses confidens, & retient les meilleurs, & les plus riches Abbayes pour luy, obligeant ceux qui les possèdent par merite de s'en demettre, afin de ne ressentir les effets de sa disgrace, & de la vengeance ordinaire d'un cœur ambitieux. Il fait le mesme des Officiers des Maisons du Roy, & de la Reine, qu'il change,

& chasse, pour y mettre de ses creatures. Afin que leurs Ma-
iestez ne soient libres en leurs actions, & ayent de telles gens,
pour prendre garde à ceux qui les approchent, & qui ont l'hon-
neur d'estre près leurs personnes.

L'Espagne nous fournit d'un autre exemple de Jules Mazarin,
D. Pere François de Ximenés de Cisneros, personne de medio-
cre maison: encores qu'aucuns escriuent qu'il estoit Gentilhom-
me. Il se rendit Religieux de l'Observance de S. François, & en
tel estat il fut recogneu pour habile homme, par le Cardinal Men-
doce Archeuesque de Toledé, lequel estant malade le choisit,
pour luy succeder en son Archeuesché, eslection qui fut approu-
uée par les Rois Dom Ferdinand & Isabelle. Il estoit fils de Tor-
delaguna, nommé Alphonse Ximenés, apres ses estudes il fit
paroistre l'excellence de son esprit, & comme Confesseur de la
Reine, il demeura à la Cour, où il entra en faueur & credit par
dessus le reste des Courtisans.

Après la mort de la Reyne D. Isabelle, il entra au service du
Roy D. Ferdinand son mary, qui luy obtint du Pape Jules II. un
chapeau de Cardinal, & estant monté aux grandes dignitez,
tant de l'Eglise que del'Estat, il monstra par ses desportemens
plus d'ambition que de prudence & de retenuë: car durant le bas
âge de Dom Charles fils aîné de Dom Philippe premier du
nom Roy d'Espagne, & de Dom Ieanne le Cardinal Ximenés
en l'absence du Prince Charles qui estoit en Flandres, ayant tou-
tel'administration & Souveraineté d'Espagne, il se rendit insup-
portable enuers les grands & les petits: De sorte que côme ab-
solu il se faisoit craindre & obeir, n'y ayant aucun qui osast con-
treuenir à ce qu'il vouloit, iusques à ce que les Espagnols lassez
de son administration voulans auoir leur Roy, crioyent haute-
ment qu'ils se reuolteroient. Ce que considerant le sieur de Che-
ves Gouverneur du Roy, & le peril de voir l'Espagne pleine de
reuoltes & deseditions contre ce Cardinal, il conseilla au ieune
Roy Charles d'enuoyer en Espagne un autre Gouverneur: & par
son Conseil y fut enuoyé le sieur de Laxaus, auquel fut donné
le troisiésme lieu au Gouvernement de l'Estat, avec les Cardi-
naux Ximenés & Adrian, il fut receu avec grand contentement
& commun consentement de tout le peuple. Ce qui ne fut pas

sans mettre bien auant la ialouſie en la teſte du Cardinal Ximenés, qui ne voulant auoir de compaignon, ne luy voulut rien ceder, deſirant tenir touſſours le premier lieu dans le maniemēt des affaires, ainſi qu'il leur fit paroître. Car vn iour ledit ſieur de Laxaus & le Cardinal Adrian ayans ſigné quelques deſpeſches, & laiſſé place au Cardinal Ximenés pour ſigner, en les luy preſentant, il les mit en pieces, & en fit reſaire d'autres, qu'il ſigna ſeul, ſans permettre que les autres les ſignaſſent.

En ce meſme temps l'Empereur Maximilian arriua à Bruxelles, ſous pretexte de conferer avec le Roy Charles ſur ſon voyage en Eſpagne, ce qui mit le Cardinal Ximenés en grande peine, craignant que cette Conference reüſſiſt à ſon prejudice, & que ce fut pour enuoyer l'Empereur Maximilian commander en Eſpagne en l'abſence du Roy. Mais les Eſpagnols voyans que cette entreueü duroit trop long-temps à leur gré, & que le Roy ne parloit point de venir en Eſpagne, firent de grandes plaintes, diſans que l'Eſpagne eſtoit entre les mains des Flamans, & que tous les grands treſors que le Cardinal Ximenés auoit accumulez eſtoient pour aſſouir ſon auarice. Et ſur cela ils firent pluſieurs aſſemblées pour y remedier; & par Decret public, ils ordonnerent, que le Roy eſtant en Eſpagne n'auroit puissance de conferer aucun Office, Charge ni Eſtat du Royaume aux Eſtrangers. Tout cela fut ſuiuy de pluſieurs libelles diffamatoires & iniurieux contre ledit Cardinal.

En outre tout les Grands d'Eſpagne ſe reſolurent de ne plus luy obeir, lequel (comme Viceroy en l'abſence du Roy) fut ſi temeraire que de ſe vouloir vanger d'eux, & les contraindre de luy obeir, leur diſant; Qu'il auoit le pouuoir de faire executer les volontez du Roy contre qui que ce ſoit, Et voicy ce qu'il fit; C'eſt qu'apprehendant que l'Infant Dom Ferdinand, par le conſeil de ceux qui le gouuernoient, allaſt en Arragon, pour s'en faire Roy; ce qui luy eut reüſſi à cauſe de l'extreme affection que les Arragonois luy portoient. Pour preuenir ce coup, le Cardinal fit chaſſer tous ceux en qui ce Prince ſe conſioit dauantage, & changea tous les Officiers de ſa Maiſon, & principalement Dom Pedro Nugnez de Guziman ſon Gouverneur, & Dom Aluaro Oſorio Eueſque d'Aſtorega ſon Precepteur, ſon premier & plus particulier
Conſeiller

Conseiller : Ce qui desplut grandement à l'Infant , & vſa de menaces enuers ce Cardinal. Car comme il diſpoſoit de tout l'Eſtat, il ſceut tellement faire aggreer au Roy Charles, qui eſtoit en Flandre, ce qu'il auoit fait par ſes raiſons artificieuſes, qu'il fut mandé à l'Infant d'en donner aucun empeschement aux intentions de ce Cardinal, puis qu'elles eſtoient conformes à la volonté du Roy.

Enfin le Roy Charles eſtant arriué en Eſpagne accompagné de la Reine Leonor de Portugal ſa ſœur, le Cardinal Ximenés l'alla trouuer en chemin, & luy conſeilla d'aller tout droit en Caſtille. Ce qui ne plut point aux Flamans, qui retenans aſſez long-temps ſa Maieſté, deſiroient qu'il allaſt premierement en Arragon auant que d'entrer en Caſtille. Le Cardinal perſiſtant en ſa premiere reſolution d'eſloigner l'Infant, eſcriuit au Roy, luy remonſtrant le danger qu'il y auoit de ſuiuſe ce Conſeil à aller en Arragon: & qu'il euſt à enuoyer au pluſtoſt l'Infant ſon frere à l'Empereur Maximilian, leur ayeul en Allemagne. Vou-lant auſſi éloigner d'aupres du Roy tous ceux qu'il voyoit nuire à ſes deſſeins violens; & l'empeschere de gouverner ſur les perſonnes du Roy & ſon Eſtat. C'eſt l'extrait de l'Hiſtoire de ce Cardinal, choiſi pour faire connoiſtre la ſympathie qu'il y a entre le Cardinal Ximenés & Iules Mazarin: lequel venu de pa-riſienſignobles, fut par le deſunſt Cardinal de Richelieu, tiré d'Italie en France, & le preſenta au deſunſt Roy Louiſ XIII. d'heu-reuſe memoire, comme perſonne capable de le ſeruir, pour eſtre fait aux intrigues de Rome & de toute l'Italie, non point à la politique de laquelle il eſt ignorant: cét eſprit eſtant en France, ſe nourrit & ſe fit aux maximes ambitieuſes du Cardinal de Richelieu, & ſe conforma à ſes artifices: & comme il luy ſucceda au man-iement des affaires; il fit le meſme à ſes premiers deſſeins.

Après la mort du deſunſt Roy (luy ayant eſté aupara-uant recommandé par ſon ſucceſſeur) la Reine ſe voyant Regente, ſe laiſſa perſuader d'auoir vn homme ſuffiſant pour la ſou-lager en la conduite d'vn grand Eſtat tel qu'eſt celuy de France: ſa bonté luy fit oublier les mauuais traitemens que le Cardinal de Richelieu luy auoit faits, & que Iules Mazarin eſtoit vn inſtrument de ſes maximes qu'il laiſſoit à la France, & que diſciple d'vn

rei maistre, ne pouuoit faire qu'il ne continuast les mesmes desseins de continuer & troubler : Sa Maieité n'en fit point ce iugement : car elle le croyoit porté à la paix, & qu'en la procurant à toute la Chrestienté, il seconderoit ses bonnes intentions. Mais comme il scauoit les moyens desquels le Cardinal de Richelieu s'estoit seruy pour s'enrichir & se rendre absolu & redoutable ; scauoir ceux d'auoir de l'argent par la continuation de la guerre, il a sceu tres-bien l'imiter en cela, non point en ses maximes politiques, qui regardent le gouuernement, & preuoir les dangers qui exposent vn Estat en proye à ses ennemis, c'est vne leçon qu'il n'auoit point apprise ; mais seulement celle de l'auarice, des plaisirs, des festins, & des jeux, en espuisant la France de finances, & de moyens de subsister, ayant enleué les millions d'or pour s'enrichir & entretenir ses intelligences avec les Estrangers à la ruine de l'Estat.

Les personnes ainsi choisies & appellées aux charges eminentes à la Cour des Rois, & venans de bas lieu, deuroient principalement prendre garde de plus près à toutes ces choses. Que si la volonté des Maistres qu'ils seruent en la dignité de leur charge, les excite d'en vser autrement ; ce seroit prudence à eux de monstrier qu'ils n'y sont volontairement portez. En cela le Cardinal Ximenés au commencement de sa fortune se porta tres-bien : car il fit voir sa modestie au refus qu'il fit d'accepter la dignité d'Archeuesque de Toledo ; iugeant que s'il le faisoit, il attireroit sur luy l'enuie de tous les Grands du Royaume, sous le faix de laquelle il succomberoit : de façon que pour s'asseurer de ce costé-là, la Reine D. Ieanne fut contrainte de le faire prier par tous les Grands de sa Cour d'accepter cette charge ; ce qu'il fit enfin apres plusieurs refus : mais il demeura quelque temps sans vouloir croire ni son train ni sa despense quelque remonstrance qu'on luy fist que cette dignité requeroit qu'il changeast de façon de viure, & fallut que l'authorité & le commandement expres du Pape y interuint, auquel en fin il obeit, & ainsi il éuita l'enuie d'vne grande dignité desirée de tous les Grands d'Espagne, & du fait d'vne despense qui égaloit, voire surmontoit celle des Princes.

Le Cardinal Mazarin ne s'est point miré sur cette forme de proceder au chemin des grandeurs. Le Cardinal Ximenés ; au contraire non seulement il obeit aux volontez de la Reine, qui le

¶ vouloit faire premier Ministre d'Etat; Mais il employa tous ses soins & toute son industrie pour monter à cette eminente charge, de laquelle il estoit indigne: & y estant installé il commença à tailler du Souuerain dans les affaires, & dans la distribution des charges, comme de celle de Gouverneur de la personne du Roy, dont il se donna la surintendance, & voulut auoir sous luy le Marechal de Villeroy, & les sieurs de Saint Estienne & du Mont, creatures du defunct Cardinal de Richelieu, pour n'auoir d'autre Palais que celuy du Roy, il cassa la plus belle & fidele compagnie de sa Maiesté, celle de ses Mousquetaires à cheual, & appella pour la sienne cinquante Gentils-hommes, & cent hommes de cavalerie pour plus grande ostentation de son ambition excessiue.

La deuxiesme chose en quoy il imita le Cardinal Ximenés fut en la conduite des affaires, & au gouuernement dont il vouloit estre Souuerain. Il a fait le mesme; car sans se seruir d'autres conseils que des siens, il a voulu nourir la guerre, que son deuancier auoit allumée dans la Chrestienté, & en faire d'autres nouvelles & irraisonnables, si les Princes du Sang ne s'y fussent opposez, tant pour s'agrandir en Italie, que pour s'enrichir de tant de millions, que luy & ses Partisans ont tiré en France: afin de disposer luy seul des affaires il enuoya Messieurs les Duc d'Orleans & le Prince de Condé à la guerre hors de France, à dessein de ne mettre des obstacles aux conseils qu'il acueilloit, pour accroistre son credit & son autorité par tout.

Le Cardinal Ximenés changea la Maison de l'Infant Dom Ferdinand, pour y mettre des Officiers à sa deuotion, & éloigner sa personne, afin de gouverner & ordonner des affaires à sa volonté, sans empeschement: C'est ce qu'a fait le Cardinal Mazarin, enuoyant Monsieur le Duc d'Orleans à la guerre de Flandres, & Monsieur le Duc d'Anguyen, à present Prince de Condé, en Allemagne, & le Comte d'Harcour en Catalogne, & tout ce qu'il y auoit de genereux courages en Italie & ailleurs, afin que nul d'eux ne trauersast ses desseins, n'ayant pour confident que des Partisans, sangsuës du peuple, afin que par leurs partis il eust moyen de tirer le dernier teston de France: Il fit ce qu'il pust pour oster d'aupres les Princes leurs plus chers Conseillers & ruiteurs, & iusques aux Princesses, desquelles il fit éloigner

de ceux qu'il croyoit luy estre suspects, afin de disposer des vns & des autres à son plaisir, & y en mettre d'autres faits de sa main.

Le Cardinal Ximenés estoit louable en cecy. C'est qu'apres la mort de la Reine D. Isabel, cette Princeesse l'ayant recommandé au Roy Dom Ferdinand, il luy rendit de grands seruices en la pacification des troubles suscités par les Grands de Castille, qui par ses aduis & conseils, furent appeidez, & la guerre concludë contre les Maures d'Afrique. Le Cardinal Mazarin au contraire apres la mort du defunct Roy Louis XIII. d'heureuse memoire, la Reine Regente luy ayant mis en main la disposition des plus importantes affaires, au lieu de luy donner des conseils de paix, & de seconder, ou plustost fortifier les bons desseins que sa Maiesté auoit de faire iouyr la Chrestienté d'un solide repos, il ne luy inspiroit que des conseils de guerre, songeant plus à profiter des troubles qu'à faire la paix, qui luy osteroit les pretextes & les moyeus de faire de grands amas d'or & d'argent, & n'atenu qu'à luy seul que la paix generale n'ait esté concludë fort auantageusement pour la France, se souciant peu du repos de la Chrestienté, pourueu qu'il puisse tousiours trouuer de quoy assouuir son auarice insatiable, aimant mieux voir les Chrestiens se ruiner dans leurs guerres ciuiles, que de penser aux moyeus de liberer l'Empire Chrestien des troubles que les Turcs y nourrissent, pour profiter de nos querelles & dissentions particulieres.

Le Cardinal Ximenés prit ombrage de l'entreueüe de l'Empereur Maximilian avec le Roy Charles à Bruxelles: mais son voyage en Espagne, rompit ce coup. Ce qui fut cause que les Espagnols voyans que le Roy ne parloit plus de venir en Espagne, s'esleuerent & crièrent hautement, que ce Cardinal ne desiroit pas sa venue, & que l'Espagne durant son absence estoit entre les mains des Flamans. C'est ce que nous auons veu en France depuis six mois que le Cardinal Mazarin a enleué par deux fois le Roy de sa bonne ville de Paris, pour le gouverner comme il voudroit, & mettre la France entre les mains des Italiens, dont il remplissoit les Charges & les Offices non seulement de la Maison du Roy & de la Reine; mais aussi ceux des armées, ayant quantité de Regimens d'Estangers qu'il y entretenoit, & d'autres gens de guerre, dont il vouloit remplir les gardes de sa Maiesté, & en éloigner les François.

François. Ce mauuais mesnage ayant resueillé les Cours Souueraines de France, notamment le Parlement de Paris, ayant pour luy les voix & les cœurs de toute la France, c'est porté avec courage aux resolutions pressantes d'aller au deuant de la ruine entiere de l'Estat & des Princes, & des mauuais desseins de ce Cardinal, en maintenant neantmoins leur fidelité inuiolable enuers le Roy nostre vnique & legitime Monarque, faisant connoistre à tous les impostures meschantes de Iules Mazarin, qu'il a fait semer par des libelles sans nom depuis quelques iours en diuers lieux de Paris par le Cheualier de la Valette, pour descrire les louüables, saintes & iustes intentions de cette auguste Compagnie; & par mesme moyen faire soufleuer le peuple contr'elle, qui est le premier dessein de ce Cardinal avec celuy de faire inuestir la ville de Paris avec quantité de gens de guerre François & Estrangers, qu'il a fait venir de Flandres, & fait mettre aux lieux & passages de cette grande ville, pour luy empescher l'arriüée des viures, & de contraindre la populace affamée de courir sus au Parlement, & de faire vn cruel massacre de ses habitans. Mais, graces à Dieu, de ce ce que iusques à present on a veu qu'il n'y a si petit dans Paris, quoy qu'incommodé de la cherté des viures, qui ne louë ces Venerables Testes, & qui ne soit prest d'espandre son sang pour leur fense, puis qu'on le reconnoist n'auoir autre plus chere intention que de faire valoir l'autorité du Roy, maintenir cét Estat, & faire rendre à sa Maieisté ce seruire naturel que tout bon subiet doit à son Prince legitime, & sans autre interest que de viure & mourir dans son obeyffance; & d'oster d'autour de sa personne sacrée toutes ces guespes pestillentielles, qui ne bourdonnent à ses oreilles, qu'interdictions, proscriptions, supplices, & mort des gens de bien, que de mettre toute la France en proye aux Estrangers, & exposer ses peuples aux abois, & dans vne extreme misere: & au lieu de ce meschant Conseiller, appeller prés d'elle des hommes exempts de tous interests & passion, que de bien seruir sa Maieisté, nourrir la paix entre ses subiets, rendre la iustice à tous, & de veiller sur tous ceux qui ne cherchent qu'à troubler le repos public, & à continuer la guerre, pour s'enrichir de la misere de tant de pauvres familles ruinées par tels voleurs. Ce sont ces sages Argus à cent yeux, qui doivent estre les vrais Conseillers de nos Rois, qui

ſçauent preuenir les choses qui pourroient donner eschet à la gloire de cette Couronne : chastier les meschans, mettre les bons dans l'estime, & reietter les pernicious conseils, qui tendent à la ruine de tout l'Estat. Et le Conseil d'Estat estant composé de tels Catons & de Nestors, on verroit à la Cour la vertu reprendre son lustre, le vice banny ; & ceux qui portent la marque de Noblesse deuenir des Lycurges, des Themistocles & des Epaminondes, aussi vaillans de l'espée qu'eloquens de la langue, pour la defense de toute la France.

Le peuple impatient lors qu'on n'exécute si promptement ce qu'il desire, s'est souuent plaint des longueurs que le Parlement apportoit aux remedes necessaires du temps, sans considerer que le premier Mobile ne se conduit pas par les mouuemens des Cercles inferieurs, mais ceux-là par le sien. Ainsi le Parlement, qui est le premier Mobile de la prudence, ne se laisse point emporter par les agitations d'un peuple inconstant, qui doit receuoir la forme de sa conduite de ce premier Moteur, & sceu sagement peser & digerer toutes les difficultez qui se presentoient : en telles rencontres d'affaires, où il y alloit de faire valoir l'authorité du Roy, sans y laisser chose qui y püst donner eschet, & maintenir le peuple dans la retenuë, sans luy donner suiet de prendre la sedition pour le plus mauuais conseil ; & ainsi ç'a esté vne grande prudence au Parlement d'auoir arresté ces torrens grondans par la digue d'une retenuë louable, sans pour cela n'auoir rien oublié de ce qui concernoit la seureté de la ville de Paris, & de preuenir vn plus grand mal, qui eust peu arriuer par les gens de guerre qui la tenoient comme inuestie de tous costez, attendant qu'il plust à Dieu toucher les cœurs de leurs Maiestez & les porter à redonner le repos à leur bonne ville de Paris ; ce qu'il a fait ; & à ce suiet s'est seruy du mesme Parlement, pour par ses humbles remonstrances amener la Reine à consentir vne Conference indiquée au Bourg de Ruel, pour y choisir les moyens plus raisonnables d'appaiser ces apparences d'un plus grand trouble, à quoy les Deputez travaillent avec les Princes du Sang & les Ministres.

BOSTON PUBLIC LIBRARY



3 9999 05291 311 6

